



PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

Fournitures de bureau



DÉROULÉ DE LA SÉANCE

- 1 Enjeux et actualités réglementaires
- 2 Présentation des clauses et outils, guides, ressources
- 3 Présentation de la grille méthodologique

Enjeux circulaires

Autour des fournitures de bureau

Éléments de définition

Qu'est-ce que les fournitures de bureau ? Quelle délimitation pour ce secteur ?

- **Fournitures de bureau** : Le **matériel de bureau** est le petit équipement nécessaire à une personne travaillant dans un bureau. Il comprend des ustensiles lui permettant de prendre des notes, de classer des documents, d'envoyer du courrier, etc. On peut également inclure dans le matériel de bureau certaines machines relevant du matériel informatique.
- **La délimitation** :

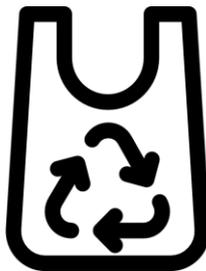
Les papiers, les fournitures d'écritures et d'impression, les fournitures de classement, de rangement et les accessoires de bureau.

Non traité dans cette session : Matériel informatique (hors cartouches d'encre) et mobilier de bureau. Thèmes déjà traités lors des précédentes sessions.

Les grands flux de déchets concernés



Carton

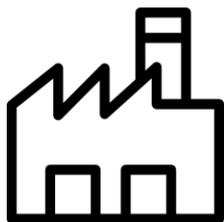


Plastique



Papier

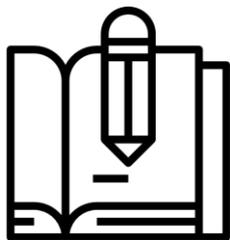
Principaux leviers d'action circulaires



Conception



Logistique



Consommation



Traitement des déchets

Impact des fournitures sur la ressource

- Selon l'Ademe, les employés français produisent chaque année 2,4 millions de tonnes de déchets dont 900 000 tonnes de déchets papier ;
- Les entreprises et les particuliers utilisent **81 millions de cartouches d'impression par an** dont les 2/3 sont collectés séparément, et seulement une moitié est réutilisée ou recyclée ;
- Un employé du secteur tertiaire produit entre **120 et 140 kilos de déchets par an**.



Les freins au déploiement de la fourniture circulaire

- Un marché basé sur une multitude de références...

Le marché des fournitures est basé sur une multitude de références (stylos, classeurs etc) qui ne facilitent pas un acte d'achat purement utilitaire et raisonné.

- ... Et tourné vers le jetable

Les professionnels du secteur basent leurs ventes et leurs profits sur un modèle de production massif de produits jetables. Le passage à une économie circulaire nécessite l'acquisition d'une culture nouvelle chez producteurs comme chez les consommateurs.

Grands enjeux écologiques autour des fournitures

- Réduire la consommation de papier

Le principal produit producteur de déchets reste le papier. Il représente près des deux tiers des déchets du secteur tertiaire. C'est dans ce domaine que l'on va pouvoir réduire l'essentiel des déchets.

- Favoriser l'usage durable des produits et le réemploi

Les fournitures de bureau sont des produits négligés et peu utilisés à leurs pleines capacités. Stylos, classeurs, chemises et autres consommables pourraient être utilisés de manière plus durable et être réemployés systématiquement. Enjeu de sensibilisation des consommateurs.

- Utiliser du matériel éco-conçu

Les produits éco-conçus sont nombreux dans le secteur et leur utilisation doit devenir la norme dans les marchés.

Actualité réglementaire

Loi Agec et REP

Loi AGEC et fournitures de bureau

L'article 58 de la loi, moteur d'une nouvelle politique en matière d'achats durables

○ Des obligations d'achat circulaire dans le secteur

- L'article 58 de la loi AGEC prévoit que les acheteurs publics doivent inclure un minimum de 20% de produits issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage dans leurs achats.
- Le décret d'application a inclus les fournitures de bureau dans le périmètre d'application de la loi.

| | | | | |
|---|--|---|----|----|
| 3 | 22000000-0 22100000-1 22800000-8 30192700-8 | Imprimés et produits connexes Livres, brochures et dépliant imprimés Registres, livres comptables, classeurs, formulaires et autres Papeterie et autres articles | 40 | 0 |
| 6 | 30125100-2 30192113-6 | Cartouches de toner Cartouches d'encre | 20 | 20 |
| 7 | 30192000-1 | Fournitures de bureau | 20 | 0 |
| 8 | 30197630-1 30197643-5 | Papier d'impression Papier pour photocopie | 40 | 0 |

La REP dans le secteur des fournitures

Quelles filières pour le traitement des déchets ?

- La REP Papiers, bientôt fusionnée avec les emballages

Adoptée en 1ère lecture à l'Assemblée nationale, la proposition de loi visant à fusionner les REP emballages et papier va venir acter la fin d'une REP au modèle économique menacé. Dans les faits, elles étaient déjà gérées par le même éco-organisme, Citéo.

- Les cartouches d'encre REP D3E

Les cartouches d'imprimantes sont soumises à la REP des déchets d'équipements électroniques (D3E).

- Les cartouches d'encre REP D3E

Les instruments d'écritures ne sont aujourd'hui soumis à aucune REP. Mais Bic et Terracycle ont développé un programme permettant la collecte des gisements. Ce programme, qui s'appelle "Ubicuity", a des difficultés à répondre à la demande forte de traitement de ces déchets.

Des labels certifiants

Les labels permettent d'identifier les bons acteurs

- Le [label Ange Bleu](#) garantit que le papier respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie :
 - Fabrication uniquement à partir de papier de récupération
 - Interdiction ou limitation des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement lors de la fabrication
 - Limitation des émissions de Composés Organiques Volatils (COV)
- L'[écolabel européen](#) garantit qu'au moins 70% des fibres de bois utilisées pour la fabrication de son papier proviennent de forêts gérées durablement ou sont recyclées. Il se distingue des labels classiques en répondant à la norme ISO 14 024.
- L'[écolabel nordique](#) garantit que le papier contient au moins 30% de fibres de bois issues de forêts gérées durablement pour les fibres vierges, et au moins 75% pour les fibres recyclées.
- Les papiers [labélisés FSC \(Forest Standard Council\)](#) sont produits à 100% de fibres de bois provenant de forêts gérées durablement.
- Les produits [labélisés NF Environnement](#) garantissent qu'au moins 70% des fibres de bois proviennent de forêts gérées durablement ou sont recyclées.



Des labels certifiants

Les labels permettent d'identifier les bons acteurs

- Le [label Cygne Blanc](#) prend en compte l'impact environnemental d'un produit durant la totalité de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à l'élimination (ou au recyclage). Il garantit aussi une qualité équivalente aux produits non certifiés.
- [TCO](#) signale des produits qui correspondent aux normes de qualité les plus strictes concernant la consommation d'énergie mais également l'ergonomie, les émissions de champs électromagnétiques et le respect de l'environnement.
- [EPEAT](#) ou "Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques" renseigne les consommateurs sur **les impacts environnementaux causés par le produit tout au long de son cycle de vie**, de l'extraction des matières premières à la fin de vie.



Ce pictogramme UGAP signale les produits conformes à des normes environnementales et/ou ayant obtenu une certification délivrée par un organisme certificateur reconnu. L'écoproduit est conçu pour engendrer moins d'impacts sur l'environnement qu'un produit standard tout en assurant les mêmes performances d'usage.



Quelques clauses

A retrouver sur LaClauseVerte.fr

Clause "Papier"

Segment d'achat : Papier

Une clause qui est déjà assez présente et doit devenir la norme dans tous les marchés pour faire correspondre une offre abondante et une pratique vertueuse.

- Quel est l'intitulé exact de la clause ?

"Le papier proposé devra disposer d'une labellisation PEFC, FSC ou Ecolabel européen et devra intégrer 100 % de matières recyclées"

- Rappel des obligations réglementaires

Article 58 de la loi AGEC

Papier d'impression / Papier pour photocopie :

40 % issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées



Clause « Cartouches de toner/encre »

Segment d'achat : Cartouches de toner

Clause orientant le marché des cartouches d'impression vers un modèle économique et vertueux qui peut se coupler avec un service de collecte.

- Quel est l'intitulé exact de la clause ?

" Le titulaire devra inclure la fourniture de cartouches de toners issues du réemploi ou de la réutilisation pour un minimum de 20 % du montant HT de la prestation liée aux cartouches de toner. "

- Rappel des obligations réglementaires

Article 58 loi AGECE

Cartouches de toner / Cartouches d'encre :

20 % issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dont 20 % issu du réemploi ou de la réutilisation



Clause « Fournitures d'écriture »

Segment d'achat : Petite fourniture/ Fourniture d'écriture

Sur le même modèle que les précédentes, cette clause propose plusieurs options au prestataire.

- Quel est l'intitulé exact de la clause ?

" Les fournitures d'écritures seront éco-conçues et intégreront des matières recyclées (carton, plastique) ou seront rechargeables. Un minimum de 20 % du montant HT de la prestation liée aux fournitures d'écritures inclura des matières recyclées."

- Rappel des obligations réglementaires

Article 58 de la loi AGEN

Fournitures de bureau :

20 % issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

Quelques conseils pratiques

- Allotir son marché pour le rendre plus circulaire

Afin de s'adapter aux réalités économiques et à la maturité d'une filière, **l'allotissement peut être une solution efficace**. On peut chercher à multiplier et différencier, la taille le nombre la désignation des lots.

Cela permet de sécuriser son approvisionnement tout en faisant un effort réaliste en matière de d'achat circulaire.

- Être flexible sur la désignation des références de produits

Pour faciliter la rencontre de l'offre et de la demande, **la désignation pourra être plus souple**. On désignera les fournitures de manière plus générale, en se basant sur des critères larges, sans nécessairement rechercher l'uniformité des produits.

Quelques conseils pratiques

- Réduire le nombre de références

La profusion de références autour des fournitures de bureau peut être source de gaspillage. La **réduction du nombre de références proposées** peut permettre à l'utilisateur final de revoir ses besoins. On pourra compenser cette baisse par une hausse de références labellisées.

- Diminuer l'impact de la prestation globale

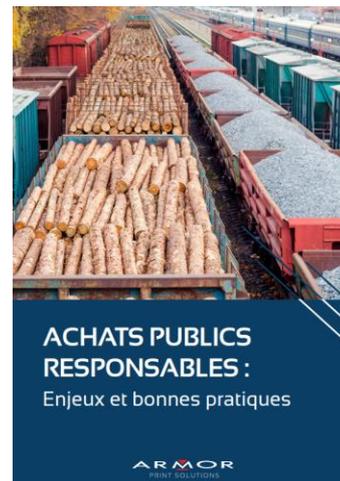
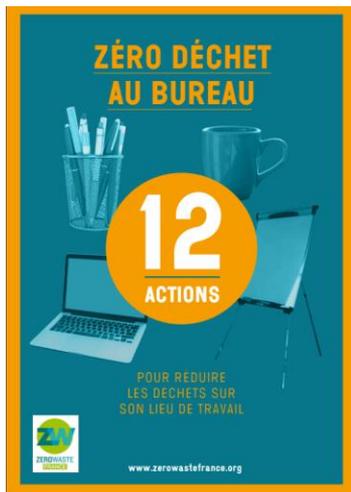
Les marchés de fournitures étant réguliers, **on pourra concentrer les livraisons et augmenter les volumes à chaque occasion**. Pour cela, on essaiera de prévoir un espace de stockage plus conséquent si possible.

Ressources

Outils au service de l'achat circulaire

Guides et ressources

- Zero Waste: *Zéro déchet au bureau* → <https://www.zerowaste france.org/wp-content/uploads/2018/07/zd-au-bureau-zwf.pdf>
- Obsar / Eco folio: *Guide pratique pour l'acheteur responsable* (2020) → https://www.ecofolio.fr/sites/default/files/asset/document/ecofolio_-_guide_pratique_pour_lacheteur_responsable.pdf
- Armor: *Achats publics responsables* (2022) → [Enjeux et bonnes pratiques.pdf](#)



Grille méthodologique

Systematiser la réflexion sur les achats circulaires et solidaires

La grille méthodologique

Offre des acteurs économiques

- Approvisionnement durable, produits/ fournitures durables et écoconception
- Processus de production
- Livraison
- Economie de l'usage ou économie de fonctionnalité
- Ecologie industrielle et territoriale

Demande et comportements des consommateurs

- Usage du produit, de la fourniture
- Allongement durée de vie

Gestion des déchets

- Gestion des produits/ fournitures en fin de vie

Achat solidaire

- Potentiel ESS

Basée sur les 4 grands domaines sur lesquels agissent l'EC et l'ESS
Segmentée en fonction des grands piliers de l'EC et l'ESS
Permet de décortiquer les sous-segments associés à ses piliers
Objectif : Agir sur tout le spectre du marché et faire de la commande publique, un levier circulaire.

Techniques d'achats solidaires

1. DÉFINITION DU BESOIN

-

2. CONDITIONS D'EXECUTION : CLAUSE SOCIALE

> *Recommandée sur les prestations connexes (logistique, conditionnement, etc.) où la main d'œuvre est plus importante*

3. MARCHE RESERVE

- > *Réservation possible selon les volumes à adresser (sourcing indispensable)*
- > *Réservation au seul secteur du handicap*

4. ALLOTISSEMENT

> *Calibrer l'allotissement sur la base des résultats du sourcing*

5. MARCHE DONT L'OBJET EST L'INSERTION

> *Peu recommandé - SIAE sous représentées*

6. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES

> *Valoriser la démarche insertion si clause sociale : fournir un cadre de mémoire social*



Résumé de la grille méthode pour les fournitures

Offre des acteurs économiques

- **Axer ses exigences sur :**

Fournitures recyclées, recyclables, biosourcés et durables

- **Être attentif au suremballage :**

Dans la logistique ou dans le conditionnement du produit.

- **Favoriser le réemploi :**

Passer les fournitures adaptées en format rechargeable

Demande et comportements des consommateurs

- **Sobriété dans l'usage papier :**

Encourager la sobriété dans l'utilisation du papier.

Réduire les références :

Pour ne pas pousser l'utilisateur à multiplier les demandes/commandes superficielles

Gestion des déchets

- **Renforcer le geste de tri**

Mettre en place des systèmes de tri dans les bureaux et communiquer auprès des utilisateurs.

Achat solidaire

- **Focus :**

- STPA particulièrement compétent
- Clauses sociales possibles sur prestations connexes sinon réservation de marché

Conseils minute*



Une permanence conseil minute

Accès à des créneaux vous
permettant d'échanger avec
l'équipe

Créneaux de 30 minutes

Tous les vendredis entre 10h et 11h

Pour tous, en particulier les participants avec un projet d'achat

Sur inscription préalable

Lien d'inscription : <https://calendly.com/pacs2022/30min>

Objectifs :

Répondre aux questions et problématiques spécifiques

Mûrir les projets d'achat en vue des sessions groupes de travail

**modules réservés aux adhérents INEC, Obsar, acheteurs Canaux/AES et communes et territoires MGP*



Groupes de travail*



Sessions de 3 heures réparties dans l'année
Groupes de 3 à 6 personnes

Pour les participants avec un projet d'achat

Descriptif:

Travail individuel sur son projet d'achat en reprenant les 3 grandes étapes d'un marché : redéfinition du besoin, sourcing, rédaction des documents et intégration des clauses / choix des critères

Objectif :

Mise en oeuvre opérationnelle de l'intégration de l'EC et ESS dans le projet d'achat des participants

**modules réservés aux adhérents INEC, Obsar, acheteurs Canaux/AES, communes et territoires MGP*

Prochaines étapes

- *21 mars: Premier groupe de travail de 2023*
- *28 mars: Fournitures de bureau – Retours d'expériences*

Inscriptions au programme Achats:
<https://bit.ly/prgm-HA-inscription>



Retrouvez tous les contenus (présentations, rediffusions, ...)
sur le RAPIDD : <https://bit.ly/prgm-Achats>

Merci !